# Crises sociales, grèves à répétitions... responsabilité de tous !

# Tribune - Edito - Anthony Ramarolahihaingonirainy - 18/07/11

Grève du SECES, des magistrats, des douaniers etc. Les raisons en sont multiples suivant les points de vue considérés : principaux intéressés, premiers responsables des départements concernés ou simples citoyens. Il en est de même des réactions. La tendance majoritaire demeure toutefois l'indignation. Beaucoup n'y voient qu'une énième revendication salariale. Ce qui n'est pas tout à fait faux. Les augmentations salariales mises généralement en avant par les grévistes occultent toutes autres revendications non pécuniaires (techniques, statutaires, organisationnels, juridiques etc.) mais ô combien salutaires pour l'amélioration du service à rendre au public, la plus importante pourtant. Demandes d'augmentation salariales que beaucoup considèrent insultantes venant de services réputés corrompus et foncièrement méprisants pour le petit peuple qui ne trouve déjà pas de quoi se mettre sous la dent. Mais indignation et incrimination résolvent-elles les problèmes ? Petit tour d'horizon...

### Enfin...

« À quand l'équivalent d'une marche blanche à Madagascar ? À quand des juges d'instruction qui se sentiraient suffisamment appuyés par l'opinion publique pour pouvoir faire fi des « conseils » qu'on leur donne ? » dixit Patrick A dans son édito du 30 juin 2011.

L'auteur se réjouit qu'enfin il y ait au moins une personne qui reconnaît, d'une part, que l'opinion publique a aussi une part de responsabilité dans les imperfections de la justice malgache, et d'autre part, que tous les problèmes ne viennent pas forcément et exclusivement du déficit moral, éthique et déontologique des juges. Au lieu de toujours se contenter de blâmer à tout va les juges, l'opinion ferait mieux de les soutenir. Soutien sans lequel l'ardeur de tout juge voulant bien faire ou habillé d'un peu d'audace serait vaine. En face en effet, les « donneurs de conseils » sont trop forts politiquement, financièrement et surtout constitutionnellement pour qu'un « petit juge », si audacieux et droit soit-il, puisse faire quoi que ce soit pour faire basculer tout un système. L'appui des principaux bénéficiaires des prestations judiciaires est sollicité : tous les citoyens comme vous et moi.

# Non à la justification, non à la tolérance, oui à tout éclaircissement et à toute proposition.

Le spectre de la domination des « donneurs de conseils » est une dimension à ne jamais sous-estimer mais que tout le monde semble oublier. L'auteur reste toujours convaincu, expériences personnelles, conversations avec les parties prenantes (justiciables, juges, avocats, parlementaires, anciens et actuels membres du gouvernement, professeurs d'université etc.) et résultat d'enquête sociologique à l'appui, qu'une bonne proportion de la déformation de la vérité recensée dans les prétoires ne vient pas forcément ou exclusivement des défaillances personnelles des magistrats mais surtout des « conseils » plus ou moins pressants et « ordres » divers venant d'en haut. Aucun grand dossier n'y échappe pourtant depuis l'indépendance.

L'existence de la corruption n'est pas à renier. C'est un fléau. Toujours est-il que les petits « arrangements financiers » ayant pour objet des petits dossiers pénaux, civils, commerciaux ou sociaux devant les juridictions judiciaires qui font (déjà) mal à tout le monde et tant décriés ne sont que les arbres qui cachent la forêt : la corruption des cols blancs. Les conséquences des magouilles en haut lieux liées aux trafics de bois de rose, aux attributions et remblayages illicites de terrains domaniaux, aux gros contrats pétroliers ou miniers, aux programmes de privatisations de sociétés d'État, aux contrats de concessions divers de terres arables au profit d'intérêts étrangers etc. sont plus dévastatrices sur les richesses de l'île, sur l'environnement, sur la souveraineté économique voir territoriale que les corruptions de bas étages portant sur des petits dossiers de larcins et de brigands de grand chemin qui indignent autant le monde et qui distraient les agences étatiques de lutte contre la corruption [1].

# Que bono?

À qui profite le crime ? Qui a intérêt à ce que le système demeure ainsi ? Certainement pas le citoyen lambda. L'auteur n'a de cesse pointé l'incohérence du système constitutionnel malgache depuis l'indépendance marqué par un déséquilibre flagrant des pouvoirs au profit de l'Exécutif. De hauts responsables des républiques successives ne se sont pas gênés pour se remplir les poches au nez et à la barbe des contribuables, profitant d'un système mal conçu, laxiste au sein duquel le Parlement n'est constitué que de vulgaires chambres d'enregistrement tandis que les tribunaux et les juges, fonctionnaires de surcroit, ne sont que les prolongements naturels du pouvoir régalien répondant à ce titre au doigt et à l'œil de l'Exécutif.

L'impunité est de rigueur. Le système le permet car il leur suffit de donner des ordres aux malheureux juges pour que telles ou telles (grosses) affaires (sur de douteux contrats miniers, pétrolier, fonciers, d'achat d'avion, sur le trafic de bois de rose etc.) soient étouffées ou instruites de telle ou telle façons à décharge, ou que telles ou telles (grandes) personnalités soient relâchées ou ne soient même pas inquiétées, ou que tels ou tels contrôles de tenues des comptes des départements ministériels, des collectivités décentralisés, des agents déconcentrés, des grandes sociétés d'État ou à participation étatique par les juridictions administratives et financières soient faits de manière sommaire, routinière et jamais en profondeur pour éviter tout risque d'embarrassantes révélations sur des détournements et dépenses inopportunes divers, ou que le résultat de tel scrutin penche dans tel ou tel sens etc.

L'appareil judiciaire n'est pas la seule victime du « Tsindry bokotra » ambiant. Ce phénomène sévit dans tous les services étatiques.

## Lassitude généralisée

Bon nombre de magistrats ne sont que des victimes dans le système, de simples exécuteurs d'ordre. Le nombre ou la proportion exacte est difficile à établir car personne ne peut connaître réellement le fond de la pensée de chacun sauf que des magistrats droits... il y en a ! C'est le système qui est mal foutu à tel point que même les plus vertueux tombent.

Ceux qui luttent depuis le début de leur carrière pour bien faire par conviction personnelle et/ou religieuse mais qui n'obtiennent jamais ne serait-ce qu'une once de reconnaissance dans l'opinion publique, pointés du doigt et mis dans le même panier que les corrompus invétérés, finissent par se lasser et se désarment (« à quoi bon ! »). Pire, la plupart se disent « raha samy ho lany ihany ny paiso ao an-kady... raha samy ho maimbo ihany na manao ny tsara na manao ny ratsy... tsy aleo koa ve mba manangon-karena ? ».

De telles lassitudes sont tout aussi perceptibles dans d'autres corps de la fonction publique. Douaniers, administrateurs civils, enseignants etc. ne supportent plus d'être mis à l'index alors que c'est le système dans son ensemble qui est à revoir.

## Tous responsables

Hauts responsables politiques, magistrats, hauts fonctionnaires, simples citoyens, nous sommes tous responsables quoique à des degrés différents. C'est sûr que le degré de responsabilité de chacun varie selon le pouvoir dont il dispose pour changer le système. La plus grosse des parts revient ainsi de toute évidence à la classe politique dans son ensemble mais surtout aux hauts responsables. Lesquels en vertu des pouvoirs de décisions qui leur sont conférés fixent, dirigent, prévoient etc. tout et se trouvent en toute logique en première ligne, les premiers « responsables » comme leur titre l'indique.

## Syndrome du « Ory hava-manana »

Réfléchissons enfin au second degré. Soyons plus ambitieux, plus prévoyant. Ne pensons plus au premier degré et à nous laisser aller à une jalousie primaire conduisant certains jusqu'à se rabaisser à spéculer sur l'argent ou la fortune d'untel (« Manisa vola am-paosin'olona ») pour blâmer de suite toute demande d'augmentation. Pensons à la légitimité de ces revendications. Une augmentation en faveur de tel ou tel corps profiterait-elle à l'ensemble de la société ? La réponse est oui si une amélioration de la qualité des services de ces agents de l'État en sera le résultat. Pensons au réel profit que nous tous pourrions tirer d'une amélioration éventuelle de la qualité de services de nos administrations.

## Prétentions salariales occultant pourtant les essentiels

Les révisions salariales sont nécessaires mais insuffisantes. Malheureusement, dans bien des cas, les mouvements sociaux de ces derniers temps ne mettent essentiellement en avant que les prétentions salariales, occultant d'autres paramètres pourtant plus importants. La grève des magistrats en 2010 en était la parfaite illustration.

L'auteur déplorait un manque d'ambition certain chez les leaders lors d'une AG du Syndicat (SMM) tenu en Aout 2010 (« Zaza loatra isika »). [2] Le moment était propice pour revendiquer une réforme en profondeur de la Justice malgache car le pays s'apprêtait à adopter une nouvelle Constitution. Une réforme se voulant complète et adéquate passe en effet obligatoirement par un rééquilibrage des pouvoirs entre les trois entités constitutionnelles : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.

Pourtant, au lieu de revendiquer l'instauration d'une Justice indépendante les initiateurs de la grève s'enlisaient sur de banales prétentions salariales. L'opinion publique se montrait réticente. Ce qui était légitime et tout à fait prévisible. Au bout du compte, au lieu d'obtenir une remise à niveau de leurs pouvoirs, considérations (rang protocolaire) et... avantages (salaires, indemnités etc.) avec ceux des membres des deux autres entités constitutionnelles (Ministres et Parlementaires) comme c'est le cas dans d'autres cieux où la Justice est réputée efficace et indépendante, les magistrats malgaches n'ont obtenu qu'une dérisoire augmentation. Ratant du coup une occasion en or de rétablir les tares conceptuelles et structurelles du système et donc d'améliorer les services fournis au public.

Les hommes en toge, par le truchement de leurs meneurs, pêchant par manque d'ambition et de vision lointaine évidente sont certes perdants. Mais le pays et tout un peuple n'en sortent pas indemnes non plus en étant privés d'un système judiciaire digne du XXIème siècle pour au moins les dix prochaines années durant laquelle la nouvelle Constitution demeurera intangible.

Les mouvements sociaux ne devraient pas se limiter aux seules revendications salariales. Il serait plus ambitieux de penser à l'amélioration des conditions de travail en général si le but ultime serait celui d'offrir des services de qualité au public. La démarche susciterait une réaction positive certaine chez les citoyens. L'opinion publique, consciente des retombées que puisse lui faire bénéficier une prestation de services administratifs ou juridictionnels de qualité serait plus encline à appuyer de tels mouvements. En d'autres termes, le problème récurrent relatif au manque d'adhésion du public à la quasi totalité des précédents mouvements de grèves, tous secteurs confondus, fondé généralement sur l'indignation de chacun quant aux augmentations salariales occasionnées par d'éventuelles réformes, se dissiperait.

# Ne pas confondre causes et conséquences

Les frustrations de chacun sur les juges et les tribunaux continueront de plus belle. L'auteur répète à l'envie, d'une part, que la corruption ne constitue pas la cause de la déconfiture du système judiciaire. Détromponsnous. Celle-ci n'est qu'une conséquence parmi tant d'autres des imperfections conceptuelles et structurelles du système. D'autre part, la solution n'est pas la chasse aux sorcières. L'instauration d'une magistrature indépendante telle que présentée sommairement sur ce site contribuerait à 90% sinon plus à endiguer ce fléau à court et à moyen terme sans même que des actions particulières ou l'instauration d'organes de lutte soient nécessaires. L'éducation se chargera du reste à long terme. S'indigner sur la corruption des juges mais continuer à nier la nécessité d'une réforme en profondeur ou rester frileux quant aux moyens constitutionnels, matériels, humains, budgétaires, financiers etc. pour ce faire est un non-sens. Qui veut la fin prend les moyens!

### L'exemple doit venir d'en haut

Aucune réforme d'envergure sur quoi que ce soit n'est possible dans un système présidentiel tel le nôtre si le Président ne se sent pas suffisamment concerné et ne bouge pas par conséquent son petit doigt. Le pire que l'on puisse redouter serait la situation dans laquelle ce dernier le bouge mais mal, c'est à dire seulement quand son portefeuille, ses propres intérêts, ceux de ses proches et collaborateurs seraient en jeu.

Oui, dans un système présidentiel le premier responsable demeure le Président. Quoi qu'il en soit, il est du devoir de chacun d'apporter sa contribution, si minime soit-elle à l'édification d'un Madagascar prospère pour la simple raison que ce beau pays appartient à tous.

### **Notes**

[1] Voir « Corruption à Madagascar : à aborder autrement »

[2] Ceux qui y étaient se souviennent certainement des propos et certains arguments métaphoriques avancés par l'auteur. « Soyons ambitieux ! Pour espérer décrocher la lune, commençons par convoiter le soleil. Si nous commençons tout de suite par la lune, nous n'obtiendrons même pas une étoile filante. » .

Si les revendications étaient axées sur l'instauration d'une magistrature indépendante (dont le mécanisme de mise en place intègre les questions financières et budgétaires), tout un peuple désabusé par le disfonctionnement de l'appareil judiciaire et bien informé au préalable du tenant et aboutissant du mouvement les aurait approuvé voir appuyé. Les magistrats auraient pu obtenir une augmentation plus conséquente que ce qu'ils ont obtenu avec en prime, la prise du siècle... une marge de manœuvre plus intéressante pour l'accomplissement de leur mission future : une certaine sérénité et liberté dans toute prise de décision, la possibilité de « juger en leur âme et conscience dans la stricte application de la loi » sans la crainte révérencielle envers les membres des deux autres entités constitutionnelles (membres du gouvernement, parlementaires) ou la peur d'écoper de telle ou telle mesures de représailles pour chaque refus ou voix discordante comme c'est le cas depuis l'indépendance.

Source: http://www.madagascar-tribune.com/Crises-sociales-greves-a,16144.html